Concours photo
«Regards sur l'industrie»

REGLEMENT

Article 1: objet du concours

La mairie de Pardies organise un concours de photographies jusqu'au 31 décembre 2021 avec pour thème "Regards sur l'industrie"

Article 2: conditions de participation

Ce concours photo est:
1.Gratuit. Aucun frais d'inscription n'est demandé aux concurrents.
2.Ouvert à toute personne physique.
3.Les prises de vues devront être en rapport avec le thème.
4.Les membres du jury ne peuvent pas participer à ce concours.

Chaque participant pourra concourir à raison d'une photo minimum à cinq photos maximum.

Chaque participant :
1.s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et accepte que ces photographies soient publiées sous licence libre.
2.autorise la libre réutilisation de l'œuvre par la mairie de Pardies à condition que l'auteur soit indiqué, et ce notamment, sur le site internet de la mairie de Pardies, dans le bulletin municipal ou dans n'importe quelle autre circonstance.

Article3: prix attribués:

Les plus belles photos du concours seront encadrées et décoreront les salles de la Mairie.
Les plus belles photos et les photos sélectionnées seront utilisées sur le site internet de la mairie, le bulletin municipal ou en rapport avec les activités de la mairie.

Article 4: Envoi des photographies

L'envoi se fera sous fichier numérique impérativement accompagné du dossier d'inscription au travers du formulaire disponible au bas de ce même document, avant la date limite du 31 décembre 2021 à minuit par mail à l'adresse suivante : concours.photo@pardies.fr

Envoi sous fichier numérique:
1.définition (résolution minimale1920 x 1080 et résolution maximale 7296 x 5472)
2.les photos peuvent recevoir un commentaire de l'auteur. (avec un maximum de 35 caractères sans accents)
3.enregistrées en format «JPEG». Chaque fichier devra être nommé suivant la syntaxe suivante:
PRENOM_NOM_numérophoto_commentaire.JPG
Exemple: "CLAUDE_MONET_1_impression-soleil-levant.JPG"

Un mail attestant de la réception de l'envoi sera transmis à chacun des participants.
Le domaine pardies.fr accepte les mails inférieurs à 100Mo par mail.
Attention les serveurs de mail empêchent la réception de mails dépassant une valeur maximale par mail.
(Par exemple, à ce jour : laposte.net: 26 214 400 octets - wanadoo.fr et free.fr: 78 643 200 octets - gmail.com: 35 882 577 octets)

Si vous avez des difficultés à envoyer vos photos et formulaires, vous pouvez utiliser un service d'envoi de fichiers suivants: https://wetransfer.com/ (commercial) ou https://framadrop.org/ (libre)

Article 5: Jury et sélection

Les œuvres devront respecter le thème du concours. Elles seront soumises à un comité de sélection. Le jury sera composé des membres de la commission communication de la mairie et des agents du service administratif de Pardies. Les choix seront proclamés après la date de clôture du concours sur le site internet de la mairie et par mail aux participants.
Les photos non sélectionnées seront détruites.

Article 6: Utilisation des photographies

Les participants au concours permettent à la mairie de Pardies, d'utiliser à titre gracieux les tirages fournis pour d'autres expositions éventuelles, présentations dont elle est l'auteur ou dans n'importe quelle autre circonstance.

Article 7: Droits photos et autorisations

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent: la participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images (individus majeurs ou mineurs, lieux privés, etc.).

Article 8: Réclamations

La participation à ce concours implique le plein accord des participants quant à l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation à propos des résultats, ni au retour de leur(s) photo(s). Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit privé ou des personnes sur leur image. Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision de la mairie de Pardies, en dernier recours, quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues par le présent règlement. La mairie de Pardies ne pourrait être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou si le concours était modifié ou annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des serveurs de mails ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Contact: Jean-Michel VIGNASSE : concours.photo@pardies.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Email :

Nombre de photos présentées :

☐ Je certifie que toutes les œuvres déposées sont des originaux issus d'une production personnelle.

☐ Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement du concours photo **Regards sur l'industrie**, et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.

Votre formulaire est rempli, vous pouvez l'envoyer par mail après l'avoir enregistré dans le dossier de votre choix. Vous pouvez envoyer les images séparément avec la même adresse mail que celle utilisée pour ce formulaire d'inscription. Merci pour votre participation.